

## 1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

### **Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf Polsterer/Polsterin**

(1) dans la langue d'origine

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

### **Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Tapissier/tapissière**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

## 3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Sélection et transformation de matières premières et de matières consommables textiles, de cuir, de simili cuir, de bois et de dérivés du bois, de matières plastiques et de métaux, en fonction de l'utilisation envisagée et des aspects de rentabilité
- Élaboration de documents pour le processus de fabrication, et saisie des données techniques relatives au flux de travail et aux résultats obtenus
- Traitement des surfaces au moyen d'application de teintures, de colorants et d'enduits
- Installation, utilisation, surveillance et entretien de machines et d'installations
- Utilisation de systèmes de saisie et d'évaluation des données d'exploitation, ainsi que de groupes à commande électronique sur des machines et des installations
- Préparation de la suspension des sièges rembourrés en fabriquant et en mettant en place des éléments de support élastiques
- Pose du sanglage, mise en place et couverture des ressorts
- Préparation des patrons de coupe et réalisation de coupes en veillant à utiliser de manière rationnelle les matériaux de recouvrement
- Fabrication de sièges rembourrés et de matelas en utilisant diverses techniques de rembourrage
- Couverture de sièges rembourrés en appliquant diverses techniques permettant de diviser les surfaces rembourrées et de leur donner différents aspects
- Restauration de meubles rembourrés en tenant compte du style de l'époque et de l'effet esthétique
- Exécution de travaux de décoration et montage de pièces semi-ouvrées
- Évaluation de la qualité et prise de mesures d'assurance qualité
- Prise en compte des principes de sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement

## 4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les tapissiers/tapissières sont principalement employé(e)s dans les entreprises de l'industrie des meubles rembourrés, mais aussi dans la fabrication artisanale de meubles rembourrés (entreprises artisanales de tapissiers-décorateurs), de même que dans le secteur de la fabrication de matelas.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

### **(\*) Explication**

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)

© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 3B</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien            91 - 81 points = 2 = bien            80 - 67 points = 3 = satisfaisant            66 - 50 points = 4 = suffisant            49 - 30 points = 5 = médiocre            29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Agent de maîtrise (h/f) – spécialisation Tapisserie d'ameublement, Maître tapissier-décorateur (h/f)</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Tapissier/tapissière en date du 13.02.1997 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 246) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 21.11.1996), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 198a du 23.10.1997)</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable:

1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)
2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé
3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements

### Informations supplémentaires

**Accès:** les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général

**Durée de la formation :** 3 ans.

### Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:

Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. **Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :** Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.

**Vous trouverez de plus amples informations sous:**

[www.berufenet.arbeitsagentur.de](http://www.berufenet.arbeitsagentur.de)

**Centres Nationaux Europass**

[www.europass-info.de](http://www.europass-info.de)